



Prix des Droits de l'Homme 1988
Aide aux réfugiés politiques et demandeurs d'asile



« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile (...) »
(article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Groupe Accueil et Solidarité
Rapport d'activité 2016

ÉDITORIAL // **p.2, 3**

INTERASSOCIATIF

ANAFE : Visite de la ZA d'Orly. // **p.4**

CFDA : Accueil des exilés... // **p.5, 6**

GR Asile IDF : Le Collectif Asile en Ile-de-France - CP. // **p.7, 8**

ÇA MIJOTE // **p.9**

ACTIVITÉS

PERMANENCE / statistiques. // **p.10**

MOBILIER SOLIDAIRE : Inventaire. // **p.11**

ATELIER DE FRANÇAIS. // **p.12**

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE. // **p.13, 15**

TIERS OBSERVATEUR À L'OFPPA. // **p.16**

PROJET HÉBERGEMENTS 2016, Statistiques. // **p.18, 19**

RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS, j'aimerais pouvoir faire plus ! // **p.19, 20**

PROJET DE LOGEMENT DE RÉFUGIÉS à Boissy St Léger (94) // **p.21**

COMPTES // **p.22, 23**

ASILE : Daouda. // **p.24, 25**

TÉMOIGNAGE : Mlle E. // **p.26**

TRIBUNE : «Crise Migratoire» ce que cachent les mots. // **p.27, 28**

Lexique

ALT: Allocation Logement temporaire

AVDL: Accompagnement vers et dans le logement

CIO: Centre d'Information et d'orientation

CFDA: Coordination française pour le droit d'asile

DALO: Droit au logement opposable

CNDA: Cour nationale du droit d'asile

FER: Fonds européen pour les réfugiés

FAMI: Fonds Asile Migration Intégration

FNARS: Fédération nationale des associations de réinsertion sociale

OFPPA: Office français de protection des réfugiés et des apatrides

POS: Pays d'origine sûr

SNL: Solidarité nouvelle pour le logement

L'an dernier, après la grosse émotion suscitée par la photo du petit Aylan, rejeté sur une plage, un sentiment de compassion a secoué la population. Puis l'intérêt est retombé, les médias se font plus discrets et pourtant le pire serait que l'on s'habitue à l'horreur.

Car l'année 2016 a vu encore empirer la situation migratoire. Plus de 5 000 personnes ont péri en Méditerranée, bilan le plus lourd jamais enregistré. Le nombre de réfugiés fuyant leur pays a continué d'augmenter. Même si notre pays a accordé davantage de décisions positives, cela représente moins de 30 000 personnes protégées, quand l'Allemagne a protégé plus de 400 000 personnes.

2016 a été l'année de l'application de la réforme de l'asile et nous ne pouvons pas en faire un constat très positif. Le pouvoir a affronté les problèmes, mais ne les a réglés que partiellement.

- Le démantèlement de Calais et des camps dans Paris a entraîné la dispersion des réfugiés mais les places créées sont insuffisantes. A Paris sur les 4 800 déplacés 1 800 ont été hébergés. D'autre part les promesses n'ont pas toujours été tenues et le sort de ceux qui sont entrés par un autre pays, les « Dublinés », dont les dossiers devaient être traités ne le sont pas toujours et de toutes façons très lentement.

- Seulement 866 jeunes sur les 1 900 qui vivaient dans la jungle ont pu rejoindre légalement la Grande Bretagne, les autres continuent de tenter de passer et ne restent guère dans les centres d'accueil qui leur sont réservés.

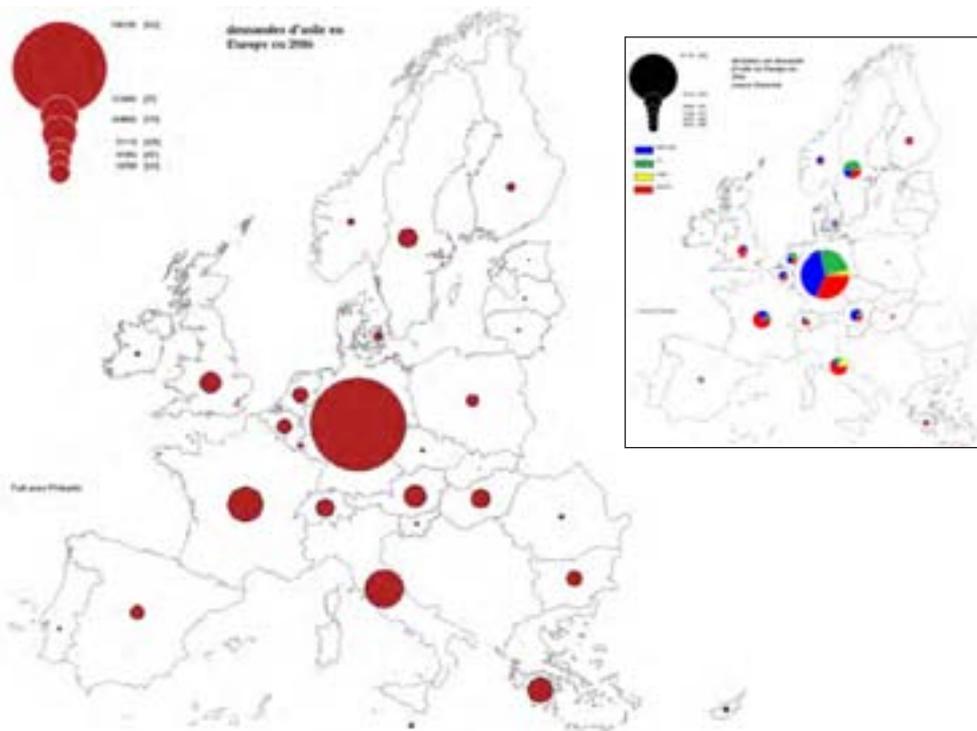
2016, c'est l'accord honteux avec la Turquie pour qu'elle nous « débarrasse » moyennant finances et non sans risques pour eux, d'un certain nombre de migrants. Ouvrant ainsi une nouvelle brèche au droit d'asile : **il ne suffit plus ni d'atteindre l'Europe pour avoir le droit d'y demander l'asile, ni d'y être considéré comme un réfugié pour avoir le droit d'y rester.**

On a vu cette année aussi la recrudescence de la répression d'un « délit » de solidarité : des militants associatifs se retrouvent face à la justice pour être venus en aide à des personnes en très grande précarité, victimes de décisions dangereuses voire inhumaines.

Mais il ne faut pas désespérer car la société civile bouge. Elle pense, à l'instar du président d'Emmaüs que « la boue de Calais et les trottoirs de Paris ne sont pas

faits pour des hommes » et l'arrivée de migrants provenant du démantèlement de Calais a été saluée très positivement dans de nombreux cas. On a même vu des habitants qui se voulaient village d'accueil porter plainte contre leurs élus qui souhaitaient «verrouiller» leur municipalité. 300 personnes s'étaient rassemblées devant le palais de justice de Nice pour soutenir Eric Herrou coupable d'avoir aidé des réfugiés à la frontière franco italienne. Des initiatives associatives d'accueil chez soi se développent comme Welcome (association JRS) ou, CALM (association SINGA)... ou KODIKO pour aider les réfugiés à s'intégrer dans le monde du travail. Le GAS travaille en réseau avec toutes ces associations sur lesquelles l'Etat se décharge.

C'est grâce à cela que nous ne perdons pas courage et que, malgré nos difficultés financières qui n'ont jamais été aussi grandes, nous restons persuadés que, soutenus par vous, nos fidèles amis et par une partie de la population qui vit la solidarité et revendique le droit de le faire, **nous pouvons ensemble, poursuivre opiniâtres notre chemin d'humanité.**





Visite de la zone d'attente d'Orly

Le GAS est sollicité de temps en temps par l'ANAFE pour aller rendre visite à des maintenus en Zone d'attente (ZA) d'Orly. En effet, certains salariés et bénévoles possèdent une carte visiteur ce qui leur permet de pouvoir se rendre dans tous les lieux d'enfermement aux frontières internationales (aéroports, gare, ports...) sans prévenir. N'étant pas trop loin d'Orly et l'ANAFE n'ayant que des permanences téléphoniques sur cette zone d'attente, nous nous y rendons en cas de situation préoccupante ou de personnes particulièrement vulnérables. Pour 2016, je me souviens d'y être allé pour un groupe d'une dizaine de Kenyans (un groupe de musique) étant depuis plusieurs jours enfermés mais n'ayant visiblement pas compris la raison de leur maintien. En effet, ce n'est qu'après m'être entretenu avec eux (bien qu'ils parlent tout de même anglais et non pas un dialecte, facilitant ainsi normalement la compréhension avec la PAF), qu'ils ont compris la procédure en ZA. Au vu des raisons pour lesquelles ils avaient fui le Kenya, je leur ai expliqué la possibilité de demander l'asile. Ils étaient un peu effrayés à l'idée d'aller voir la PAF pour leur faire part de leur volonté de cette démarche. Ils avaient peur d'être frappés.... Ce qui est assez déconcertant étant donné que la PAF est quasiment leur unique interlocuteur pendant la durée de leur maintien.

Lors de ces visites nous observons également l'état des salles de maintien, la propreté, les sanitaires, si le N° d'assistance téléphonique de l'ANAFE est bien affiché. Il nous arrive de rencontrer la PAF et l'agent de l'OFII chargé de distribuer une carte téléphonique et du nécessaire pour nouveaux nés.

Nous allons sur place quand la permanence téléphonique de l'ANAFE a besoin de plus d'informations, de récolter un témoignage ou par souci de compréhension. Il s'avère que la plupart des maintenus en ZA sont vraiment perdus face à la situation qui leur arrive ; il y a un réel manque d'information sur leurs droits et la procédure.

Accueil des exilés : le Gouvernement doit sortir de l'impasse et faire preuve de courage politique pour protéger les réfugiés!

Paris, le 21 novembre 2016

Extraits

Alors que le centre humanitaire de la Mairie de Paris vient d'ouvrir, de lourdes incertitudes planent sur la capacité de ce dispositif à résoudre la crise de l'accueil de milliers de personnes sollicitant l'asile à Paris, et contraintes de vivre à la rue dans des conditions dégradantes.

Les organisations signataires de la Coordination française pour le droit d'asile appellent le Gouvernement français à prendre enfin la mesure des réformes d'ampleur indispensables pour mettre un terme à la situation désastreuse d'hommes, de femmes et d'enfants qui, après les violences ou la persécution à l'origine de leur départ et les dangers de l'exil, doivent subir des conditions de vie indignes dans notre pays.

Si l'intention qui a présidé à la création de ce centre à Paris est louable, elle ne peut masquer un diagnostic évident qui touche toute la France: la multiplication de solutions ad hoc et à court terme ne sera pas suffisante pour résoudre la crise humanitaire dont les réfugiés sont victimes. Celle-ci est d'abord la conséquence des dysfonctionnements majeurs en matière d'accueil des réfugiés causés par le retard pris par l'État depuis deux décennies.

Si l'accueil des personnes qui fuient les persécutions ou les conflits dans leur propre pays est un impératif moral, il est surtout une obligation juridique dictée par la Constitution française, le droit européen et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés que la France a ratifiée.

Les mesures à prendre sont simples, mais elles exigent lucidité et courage politique :

Des mesures immédiates:

- Mettre fin aux opérations de dissuasion exercées à l'encontre des personnes qui attendent dans des conditions dégradantes d'obtenir un rendez-vous auprès des plateformes d'accueil et des préfectures.
- Les départements et l'aide sociale à l'enfance doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants non accompagnés qui se retrouvent à la rue.
- Prendre en charge immédiatement les personnes dont l'état de santé nécessite un suivi particulier.

Des mesures structurelles:

- Mettre à disposition des préfectures concernées les moyens nécessaires pour que les demandes d'asile soient enregistrées dans les délais légaux.
- Accélérer l'ouverture de places dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – seul dispositif assurant un suivi juridique.
- Permettre aux personnes demandeuses d'asile de vivre de façon autonome : rétablir le droit effectif au travail, à la formation linguistique et à la formation professionnelle.

Organisations signataires:

ACAT-France (*Action des chrétiens pour l'abolition de la torture*), *Amnesty International France*, **APSR** (*Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France*), **Ardhis** (*Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles & transsexuelles à l'immigration et au séjour*), **Le Comede** (*Comité médical pour les exilés*), **Dom'Asile**, **ELENA FRANCE** (*Association d'avocats liés au Conseil Européen pour les Réfugiés et Exilés*), **GAS** (*Groupe accueil solidarité*), **GISTI** (*Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s*), **JRS France** (*Jesuit Refugee Service*) **La Cimade**, **LDH** (*Ligue des droits de l'Homme*), **Médecins du Monde – mission France**, **MRAP** (*Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples*), **Centre Primo Levi** (*Centre de soins et soutien aux victimes de la torture et des violences politiques*), **Secours Catholique** (*Caritas France*).

GR Asile IDF

21 Avril 2016

Le Collectif Asile en Ile-de-France - CP

Le préfet de police condamné à plus de 135 reprises pour violation du droit d'asile.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile en novembre 2015, déposer une demande d'asile dans un des départements d'Ile-de-France relève du parcours du combattant. Si la nouvelle législation impose aux préfets d'enregistrer toute demande d'asile dans un délai maximal de trois jours, de nombreuses personnes ayant besoin d'une protection internationale n'ont pas accès à la procédure d'asile et sont contraintes de recourir à la justice pour que l'administration enregistre leur demande. En effet, la réforme oblige toute personne sollicitant l'asile à se préenregistrer auprès de la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) d'un département pour obtenir une convocation préfectorale en vue de déposer effectivement sa demande. Ces plateformes, gérées par des personnes morales (opérateurs associatifs ou sociétés privées) disposent d'un quota de rendez-vous attribués parcimonieusement par l'autorité préfectorale, ce qui les conduit à refuser de nombreuses personnes qui se présentent chaque jour à leurs portes.

Or, tant que leurs demandes ne sont pas enregistrées, ces personnes sont en séjour irrégulier et risquent d'être arrêtées puis expulsées. Elles sont également maintenues dans une situation de grande précarité. En effet, il leur est impossible d'accéder à leurs droits : à un hébergement, à une allocation de subsistance et à une protection maladie. Comble de l'absurde, l'administration fait même porter la responsabilité de ses propres dysfonctionnements sur les demandeurs d'asile eux-mêmes en les sanctionnant par la suite pour avoir tardé à présenter leur demande d'asile dans les délais impartis.

Déjà avant l'entrée en vigueur de la réforme, nos organisations avaient averti le Ministre de l'Intérieur du risque d'un sous-dimensionnement des moyens mis en œuvre en région parisienne. Aujourd'hui, nos différentes

GR Asile IDF

interpellations auprès des services de l'asile du ministère restent sans réponse.

A Paris, nos associations ont décidé d'accompagner plusieurs demandeurs d'asile qui se sont vu remettre soit un rendez-vous à la PADA à plusieurs mois, soit pas de rendez-vous, afin qu'ils engagent une action devant le tribunal administratif de Paris. En deux semaines, plus de 135 requêtes ont abouti positivement, le tribunal ayant enjoint la préfecture de convoquer les personnes sous 10 jours pour l'enregistrement de leur demande d'asile. Alors que la nouvelle loi était présentée par le ministère de l'Intérieur comme une loi « simplifiant la procédure » et permettant de « raccourcir les délais », nos organisations déplorent que le recours au juge s'impose pour que l'administration applique et respecte les droits des demandeurs d'asile.

Elles constatent cependant que, malgré ces nombreuses condamnations par le tribunal administratif, la préfecture n'a pas pris de mesures pour améliorer l'accès à la procédure. Les dysfonctionnements constatés en Île-de-France ne sont en rien la conséquence d'un « afflux massif » imprévisible. En laissant s'installer la pénurie, par le biais d'une sous-traitance insuffisamment équipée et l'instauration de quotas de rendez-vous, les pouvoirs publics assument une politique de maltraitance des demandeurs d'asile probablement destinée à les dissuader de rester à Paris.



« Ça mijote »

« Ca mijote » que nous animons avec le Secours Catholique, accueille 16 familles en voie de régularisation logées dans un hôtel qui ne permet pas de faire la cuisine. « Ca mijote » ce n'est pas simplement quatre créneaux horaires, c'est aussi les aider à régler leurs difficultés quotidiennes, rencontrer les enfants lorsque la pelouse et les cerisiers renaissent. Karen est l'un de ceux là. Nous l'avons vu grandir. Il a maintenant 19 ans. Il nous raconte son histoire.

« Je suis né à Erevan en Arménie. Je suis arrivé en France en avril 2012, accompagné de mes parents, mes deux frères et ma grand-mère-paternelle malade afin de demander l'asile. Mes parents, qui dirigeaient une usine de fabrication de meubles ont été gravement menacés par l'Etat arménien suite à une transaction commerciale. Celui-ci n'a pas voulu payer les produits fabriqués par l'usine de mes parents et des menaces de mort ont été proférées. Nous sommes restés cachés en Arménie, mes parents ont décidé de partir en France.

A mon arrivée en France, j'ai pu bénéficier d'un enseignement de qualité dans une classe d'accueil pour non francophones, puis suivre une scolarité normale. Je suis actuellement en classe de terminale. Parallèlement, je travaille pour payer mes études comme équipier dans un hôtel. Après mon baccalauréat, je souhaite entreprendre des études de droit tout en continuant à travailler pour être indépendant. Mon angoisse actuelle est la situation de mes parents qui ont vu tous leurs recours refusés et qui peuvent être expulsés à tout moment. Ma grand-mère a été soignée grâce à la grande compétence des médecins français et a été régularisée. Moi-même j'ai un titre de séjour renouvelable tous les ans.

Actuellement, j'ai tous mes amis (dont le GAS) en France et j'en apprécie la grande richesse culturelle. Je souhaite de tout cœur devenir Français, pouvoir vivre librement, travailler, fonder une famille, ce qui serait le moyen pour moi de remercier tous les Français qui m'ont aidé. Je viens de demander ma naturalisation ».



Les permanences du GAS

Elles sont l'occasion pour les bénévoles d'être en contact avec les réfugiés que nous logeons ou avec ceux qui n'ont pas eu cette chance et qui rencontrent des difficultés. Certaines permanences sont éprouvantes : lorsque plusieurs personnes se succèdent et viennent nous voir ayant obtenu l'asile de l'OFPPA depuis quelques jours, cela pourrait être une occasion de réjouissance. Mais les nouveaux réfugiés peuvent se retrouver brutalement à la rue. L'Etat n'est plus obligé légalement de les loger. Les CADA laissent parfois aux nouveaux réfugiés le temps de se retourner pour chercher un nouveau logement. Le nombre de places en CADA étant insuffisant, certains demandeurs d'asile sont logés dans des hôtels par le 115. Mais le 115 étant très difficile à obtenir, il peut arriver que, malades, âgés, ou très jeunes, ils soient à la rue ou plutôt «à la gare» comme disent certains, faisant peut être référence aux capacités d'accueil nocturne des halls de gare ? Le dossier de toutes ces personnes sont alors transmis aux salariés du GAS qui s'efforcent de faire des miracles : ils rencontrent ces personnes et leur donnent toutes sortes d'adresses leur permettant peut être de trouver un logement. Ou ils les aident à faire leur recours avec une attention et une bienveillance qui leur permet d'arriver à mieux exprimer les violences subies. C'est aussi à la permanence qu'on se rend compte de la spécificité de la situation des femmes ; elles risquent d'être la proie de souteneurs ou de se voir offrir un abri et de se faire abuser. C'est grâce à la grande compétence des salariés du GAS et au réseau constitué pour la défense du droit d'asile que beaucoup de situations arrivent à se résoudre face aux complexités parfois ubuesques des démarches auxquelles doivent faire face ceux qui se réfugient en France.

En chiffres

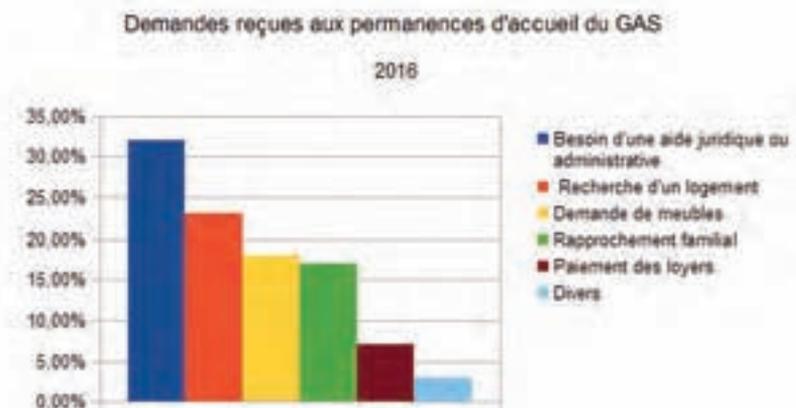
425 personnes ont été accueillies dans les bureaux du GAS, à Villejuif, en 2016, durant les permanences d'accueil des mardis et jeudis en fin d'après-midi. Les raisons pour lesquelles les réfugiés viennent aux permanences, la plupart du temps pour la première fois, sont très diverses.

- Ainsi l'accompagnement et l'aide juridique (préparation à l'entretien de l'OFPPA, recours devant la CNDA, demande de naturalisation, de régularisations diverses....) représentent près du 1/3 des raisons d'ouverture d'un dossier.
- Ensuite 23% des demandes concernent la recherche d'un logement.
- Le don de meubles aux réfugiés qui entrent pour la première fois dans un appartement correspond à 18% des motifs de venue aux permanences.
- L'accompagnement dans la procédure du rapprochement familial, quant à lui, représente 17% des besoins exprimés lors des permanences.
- Enfin le paiement des loyers par les familles hébergées temporairement par le GAS correspond à 7% de l'accueil.

C'est grâce à une équipe de près de 30 bénévoles que les demandes ont été reçues (même au mois d'août). Cette équipe s'est renforcée en 2016 avec l'arrivée de nouveaux (elles) jeunes bénévoles, ce qui est bien apprécié.

Par ailleurs, tous les jours de la semaine une permanence téléphonique est assurée par un(e) bénévole afin de répondre aux dizaines d'appels quotidiens dont beaucoup trouvent une réponse sur le champ.

Ainsi que ce soit à l'accueil ou au téléphone la très grande majorité des appels et demandes sont entendus et trouvent une oreille attentive qui redirigera les attentes vers l'un(e) ou l'autre des salarié(e)s permanent(e)s ou stagiaire.



Mobilier solidaire

Objets distribués en 2016 à 87 familles (par ordre alphabétique)

Armoires	48	Lave-vaisselle	4
Armoires de toilette	10	Linge de maison (lot)	82
Aspirateurs	3	Lit de bébé	2
Bibliothèques	7	Matelas	94
Buffets	5	Sommiers	71
Buffets de cuisine	2	Machine à coudre	1
Bureaux	20	Meubles de salle de bain	10
Canapés	36	Meubles télé	11
Chaises	134	Meubles de cuisine	18
Coffres à jouets	2	Micro-ondes	9
Congélateurs	6	Miroirs	17
Couvertures	6	Ordinateur	1
Commodes	36	Plaques électriques	3
Cuisinières	17	Radiateur	1
Etagères	22	Rideaux	5
Fauteuils	26	Siège bébé voiture	1
Fours électriques	12	Tableaux	13
Réfrigérateurs	30	Tables	71
Guéridon	1	Tables à repasser	4
Jouets/jeux (lots)	20	Tables de nuit	5
Lampes	15	Tabourets	12
Lampadaires	4	Tapis	14
Lave-linge	16	Téléviseurs	4

Ateliers de français

Pour la seconde année consécutive, les ateliers de français ont repris depuis le mois de septembre, d'abord à la Maison des Associations de Villejuif, et depuis le début janvier 2017 à nouveau salle Radot, ruelle aux Puits. **Ils se déroulent les lundis et mardis matins de 10h00 à midi, et sont animés par Bruno**, qui a été pendant 17 ans formateur linguistique et remise à niveau au sein d'une association porteuse d'un Atelier de Pédagogie Personnalisée.

Nous sommes en général une dizaine, comprenant un petit noyau de fidèles et des primo-arrivants. Nous privilégions la compréhension et l'expression orales, avec la médiation des uns et des autres selon leur niveau ; un travail autour de l'écrit bien sûr est fait, expression et compréhension également, essentiellement à partir de documents authentiques.

Nous avons repris nos rencontres à la Médiathèque Elsa Triolet de Villejuif tous les vendredis de 14h00 à 16h00 ; une nouvelle visite de l'espace a eu lieu le vendredi 03 février animée par Isabelle Loison, chargée ressources numériques et langues, avec la découverte tout particulièrement du laboratoire de langues (neuf cabines).

Bruno anime également un **atelier dans le petit bureau du GAS tous les mardis après-midi, de 14h00 à 16h00 avec deux apprenants maximum**. Nous souhaiterions pouvoir obtenir une salle deux autres après-midi par semaine (mercredi ou jeudi), pour pouvoir plus intensivement accompagner les primo-arrivants dans leur découverte de l'environnement et l'apprentissage de la langue française.

D'autre part, nous nous sommes joints à la Médiathèque pour participer à l'action proposée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne autour du thème «*Dire la ville, dire la vie*», avec la participation de Jean-Luc Despax. **Quatre ateliers d'écriture sont programmés les jeudis 23/02, 09/03, 20/03 et 20/04 de 14h00 à 16h00**, pour un spectacle prévu le samedi 03 juin dans le cadre de la Fête de la Ville. N'hésitez pas à nous adresser rapidement des personnes intéressées par ce projet, la maîtrise de l'écrit n'étant pas indispensable.



Accompagnement juridique

Dublin : un système injuste, inutile et dégradant

Si une personne vient chercher une protection en France alors que ses empreintes ont été enregistrées lors d'un transit par un autre pays d'Europe, la préfecture peut refuser l'examen de la demande d'asile et mettre en œuvre une procédure de transfert vers ce premier pays dans les six mois. C'est un « Dubliné ». Tel est le principe du règlement européen Dublin III qui ne prend pas en compte le choix et la situation de la personne (présence de proches, maîtrise de la langue, conditions d'accueil, taux de reconnaissance du statut de réfugié...).

Les demandeurs d'asile « Dublinés » sont devenus une large composante de la demande d'asile en France. Selon les statistiques 17 529 attestations procédure Dublin ont été délivrées pendant le 11 premiers mois de 2016 soit 24.8 % des demandes d'asile, chiffre inouï, avec une brusque hausse à partir du mois de juin. En novembre, un tiers des demandeurs enregistrés sont des « Dublinés ».

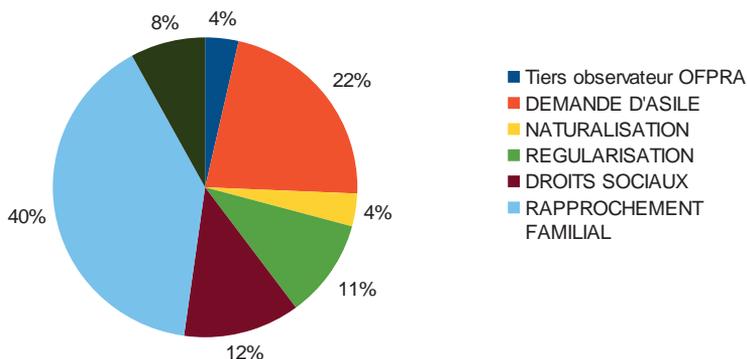
En réalité, seulement 10 à 15% des procédures aboutissent à un renvoi (525 en 2015 sur près de 12 000 cas) dans le pays où ils ont laissé leurs empreintes.

Par l'instruction du 19 juillet 2016, Bernard Cazeneuve a demandé aux préfets d'appliquer de manière systématique le règlement et d'augmenter significativement les transferts effectifs.

Pour ce faire, l'instruction ministérielle incite les préfets à user d'un artifice tactique permettant de prolonger jusqu'à 18 mois le délai autorisant le transfert dans l'état de retour, ce qui les empêche de demander l'asile et les prive de tout moyen de subsistance.

La technique consiste à justifier cette prolongation par le comportement de l'intéressé en faisant croire que celui-ci est « en fuite ». Les préfectures ont pour cela une certaine imagination en adressant aux demandeurs d'asile des convocations volontairement anxiogènes, les menaçant de placement en rétention, ou en notifiant des assignations à résidence avec pointages fréquents au commissariat. Si l'intéressé ne s'y présente pas, la préfecture n'hésite pas à retarder la possibilité pour lui de demander l'asile, dans l'espoir qu'il abandonne. Les demandeurs sont constamment placés face à des choix impossibles : se rendre à des convocations où un risque d'interpellation est réel ou ne pas s'y rendre et risquer d'être « en fuite ». Que faire ? Quels conseils leur donner ? Les certificats médicaux commencent même à ne plus être pris en compte et les associations ne savent plus comment bien conseiller au

Motif de suivi pour un dossier ouvert avant 2016



vu notamment des pratiques différentes dans les préfectures (arrestation au guichet, convocation à la PAF ou à l'OFII...)

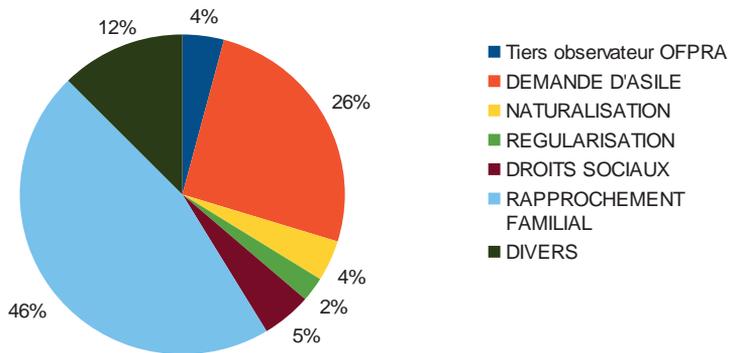
Il en est de même sur l'opportunité de contester la décision de transfert ou d'attendre. Si le recours est exercé contre la décision de transfert, ce délai de six mois est interrompu. Il ne démarre qu'à la date de la notification de la décision définitive rejetant le recours. Si le tribunal administratif rejette le recours, le délai de six mois court à compter du jugement. Quand un préfet notifie la décision de réadmission cinq mois après l'accord explicite ou implicite de l'État membre, cela veut dire que le délai de transfert peut être doublé, sans compter l'éventuelle prolongation pour fuite (18 mois au total). Ainsi il n'est quasiment pas judicieux de contester la décision sauf si les chances de gagner (vice de procédure ou pays de transfert contestable, la Hongrie par exemple) sont réelles sinon c'est se tirer une balle dans le pied. Saisir la justice revient ainsi à aggraver davantage la situation des demandeurs d'asile...

Il est aussi demandé aux préfets de signaler immédiatement à l'OFII les placements en fuite pour que soient suspendues les conditions matérielles d'accueil (ADA, hébergement). Ils se retrouvent de fait dans le dénuement le plus total.

On se dirige également vers des centres semi-ouverts destinés aux « Dublinés » ; en effet, des places d'HUDA se créent de plus en plus afin d'avoir un contrôle total sur ces personnes. Ils peuvent y être assignés à résidence et facilement expulsables. Beaucoup de ces centres ne sont pas gérés par des professionnels de l'asile et les travailleurs sont en sous effectif, il n'y a quasiment pas d'accompagnement. Ils sont livrés à eux-mêmes.

On est loin de l'objectif premier du système Dublin qui est de déterminer rapidement l'État responsable d'une demande d'asile.

Motif de suivi pour un dossier ouvert en 2016



Accompagnement juridique 2016



Tiers observateur à l'OFPPRA

L'OFPPRA (Office de protection des réfugiés et apatrides) se situe à Fontenay sous Bois (94). Tout demandeur d'asile remet sa demande d'asile à la Préfecture et quelques mois après, il est convoqué à l'OFPPRA pour un entretien assez fouillé. A la suite de cet entretien, et au vu de son dossier, l'OFPPRA accorde le statut de réfugié, ou la protection subsidiaire, ou refuse. En cas de refus, le demandeur d'asile peut alors tenter un recours à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile).

Dans la nouvelle procédure en vigueur depuis novembre 2015, le demandeur d'asile peut être accompagné, lors de son entretien à l'OFPPRA par un membre d'une association habilitée.

À son assemblée générale de novembre 2015, le GAS a décidé de tenter pour un an l'expérience de proposer ces accompagnements. En novembre 2016, le GAS a décidé de poursuivre cette expérience.

Les membres du GAS accompagnant des demandeurs d'asile sont sur une liste agréée par l'OFPPRA. Pendant l'entretien, l'accompagnant n'a pas le droit d'intervenir. Il peut prendre des notes. Pour ma part, je n'en prends pas pour être plus concentrée. À la fin, il peut faire une remarque sur la forme. Par ailleurs, le demandeur d'asile a aussi droit à un interprète.

J'ai accompagné trois fois un demandeur d'asile à l'OFPPRA. L'entretien est secret. Il est extrêmement fouillé et dure entre une et deux heures. L'officier de protection pose des questions précises réclamant des réponses précises. On voit qu'il essaie de cerner au mieux les faits qui vont motiver sa décision d'acceptation ou de refus du statut. Il pose aussi beaucoup de questions pour vérifier les dires du demandeur d'asile (dates précises, organigramme des associations citées, chronologie des différents faits cités ...).

À chaque fois, j'avais fait la connaissance du demandeur d'asile avant et j'avais entendu son histoire.

Lors de l'entretien, on ne peut pas vraiment deviner quelle va être la réponse de l'OFPPRA et à la fin, on ne peut donc rien dire à la personne que l'on vient d'accompagner.

Cet accompagnement est un moment de rencontre très intense. On ne peut pas savoir comment se serait déroulé l'entretien sans accompagnateur. Mais, ceux auxquels j'ai assisté ont été très professionnels et sérieux. Le demandeur d'asile accompagné a trouvé ma présence réconfortante (c'est évidemment un moment crucial pour lui). Ces accompagnements sont un moment de partage très fort.

NOEL



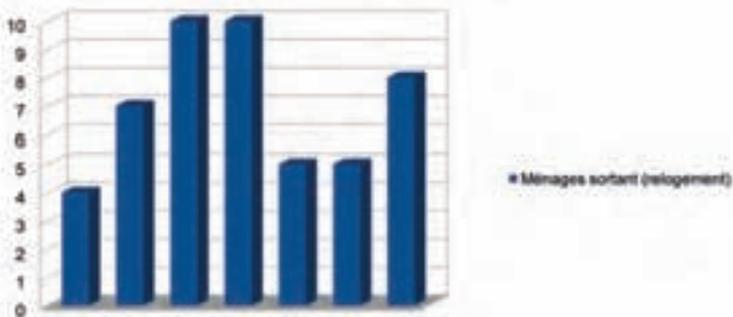
Projet hébergements 2016

ACTION 2016 Données statistiques

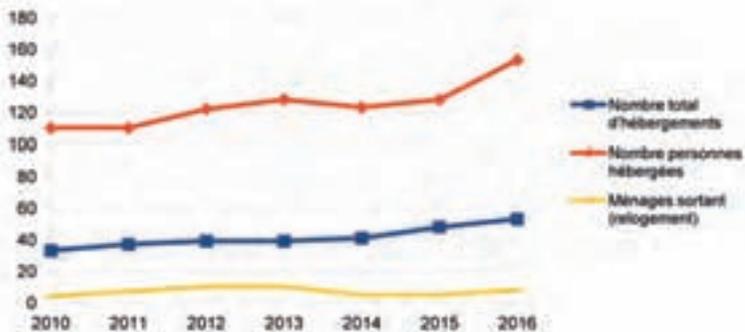


Action	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'hébergements	33	37	39	39	41	48	53
Hébergements ALT	0	0	0	0	0	0	3
Hébergements en meublé	0	12	10	14	10	10	22
Loyers/ménages (Revenu)							10
Hébergements DNL	0	0	0	7	7	7	7
Loyers/ménages (Accueil et soutien)	11	12	11	8	9	8	8
Journées hébergements	2200	1900	2100	2100	2300	2510	2600
Nombre personnes hébergées	170	110	122	128	123	128	133
Ménages sortant (relogement)	4	7	10	10	0	0	0

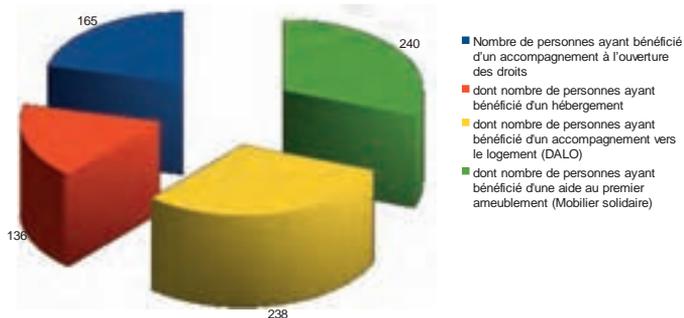
Projet Hébergement 2016



Projet hébergement 2016



Réfugiés accompagnés en 2016



Relogement des réfugiés J'aimerais pouvoir faire plus !

Chargée de mission relogement du GAS depuis bientôt 4 ans, j'ai été embauchée pour répondre au besoin de logement des familles. J'ai pour mission un accompagnement de proximité auprès des familles réfugiées hébergées temporairement par le GAS ou venues à une permanence pour un problème de logement. Je dois tout mettre en œuvre d'un point de vue juridique, afin qu'elles soient stabilisées dans un logement pérenne.

Comme toute chose, les débuts furent difficiles. Avec le temps j'ai pu me forger un moral pour faire face à la précarité des personnes que je reçois au quotidien.

D'une famille à l'autre, les démarches peuvent être plus ou moins complexes. Le challenge est différent à chaque fois ; tantôt je me bats contre les mairies pour faire enregistrer la demande de logement, tantôt contre les commissions de médiation pour faire reconnaître la situation de la famille comme étant prioritaire et urgente, tantôt contre les préfetures et les employeurs pour les propositions de logement et enfin contre les bailleurs sociaux pour l'attribution du trophée : le logement pérenne.

Le poste que j'occupe, m'a fait comprendre qu'être réfugié, c'est être patient, c'est vivre en permanence dans l'attente. L'attente du statut, l'attente de retrouver sa famille, l'attente d'un logement..., l'attente d'un miracle.

Comment trouver un travail quand on est sans abri ? Comment faire venir ma famille sans maison ? Comment poursuivre mes études sans logement ? Le 115 ne répond pas, où vais-je dormir ce soir ?... Voici un bref aperçu des questions qui me sont posées.

C'est dur de dire aux réfugiés que je reçois : «désolée, pour le moment on n'a pas de logement disponible, je ferai avec vous des démarches afin que vous soyez mis à l'abri le plutôt possible ». La plupart du temps quand je prononce cette phrase, les yeux des intéressés se remplissent de larmes et ce n'est pas évident pour moi de ne pas avoir de solution immédiate. La question la plus difficile est lorsqu'on me demande : « Madame je dois attendre combien de temps pour avoir un logement ? ». Je n'ai pas de réponse, car l'accès au logement pérenne est un parcours semé d'embûches, d'une famille à l'autre l'attente n'est pas la même.

L'accès au logement social dépend de plusieurs acteurs : la mairie avec la demande de logement social à renouveler chaque année, la préfecture avec le DALO, les employeurs via Action logement, et le candidat lui-même. Il suffit qu'un seul de ces acteurs mette en péril volontairement ou non une étape de la procédure pour que le dossier reste figé. Pour l'attribution d'un logement social, le bailleur examine les fiches de paie, les impôts, la demande de logement enregistrée à la mairie, les attestations de paiement de la CAF (quand le ménage perçoit des prestations familiales) et/ ou de pôle emploi (en cas d'indemnités chômage), ainsi que les documents relatifs à l'identité des membres du foyer.

Tous ces documents, fournissent des informations au bailleur sur les situations administrative, professionnelle et matrimoniale du ménage. Si l'une de ces situations est mal interprétée, l'accès au logement social peut être encore plus long.

Exemple : M. D est réfugié, il a une femme et 2 enfants restés au pays. Ces derniers figurent sur ses impôts, compte tenu de la pension alimentaire qu'il verse à sa femme. Or ils sont absents sur la demande de logement social, car M. D est seul sur le territoire français. Pour un bailleur ou une commission de médiation il y a incohérence dans les informations données ; résultat on refuse d'attribuer le logement.

Face au refus d'un bailleur, les familles sont très abattues, car elles ignorent quand elles auront une nouvelle proposition. Pour celles qui sont en logement temporaire, l'attente d'une nouvelle proposition est moins pénible. Pour celles qui sont hébergées chez des amis ou qui sont à la rue, le refus s'apparente à un retour à la case départ et le découragement s'installe.

L'accès au droit au logement reste un parcours du combattant, écartant de fait les ménages les plus en difficulté.

Projet de logement de réfugiés à Boissy St Léger (94)

Une communauté de religieuses, dans le centre de Boissy St Léger (94), s'est trouvée trop au large dans sa grande maison : elle a construit une maison plus petite, et a décidé de vendre maison et parc quand celui-ci deviendra constructible (d'ici environ 4 ans). En attendant, elle a proposé cette maison en 2016 à SNL94 pour le logement de réfugiés, en association avec Singa et le GAS. Les célibataires à loger seront proposés par Singa et le GAS, le GAS assurant aussi le suivi juridique. La mise en route de la maison, avec une dizaine de chambres, sera assurée début 2017, avec l'aide d'un bon groupe local d'une vingtaine de membres de SNL. La municipalité soutient l'opération.



A propos des comptes

Comme déjà l'an passé, nous ne pouvons vous présenter les comptes de l'année. En effet notre réorganisation comptable a pris beaucoup plus de temps que prévu et ce n'est qu'au mois d'octobre que nous avons pu trouver un comptable. Les comptes 2016 ne seront terminés qu'en avril, trop tard pour les inclure dans le rapport d'activité. Veuillez nous excuser de ce retard. Au vu des éléments que nous avons actuellement concernant les postes principaux : loyers des logements, salaires et charges sociales, montant des dons et cotisations, montant des subventions de l'année, loyers payés par les personnes hébergées, aides personnalisées au logement (APL), le résultat 2016 devrait être légèrement positif.

Trouver des subventions dont le montant total représente aujourd'hui plus de 60% du total des recettes est de plus en plus laborieux, car de plus en plus administratif et le temps que nous y consacrons croît d'année en année.

Le problème que nous avons depuis plus d'un an maintenant et dont nous vous avons déjà entretenu est celui de la trésorerie. Pour la première fois cette année, nous avons dû repousser de quelques jours le paiement des loyers. Nous nous sommes posé la question de nous séparer du logement dont nous sommes propriétaires à Issy les Moulineaux. Cette étude se poursuit. Heureusement les dons de fin d'année ont été nombreux et nous vivons actuellement, en partie, grâce à des prêts de quelques généreux donateurs. Nous comptons donc sur votre habituelle et grande générosité dont nous vous remercions par avance.

Orientations 2017

La réunion de l'assemblée générale de novembre 2016 a défini les orientations 2017.

- Logements

Nous savons que le fait d'avoir un logement est la condition primordiale d'une intégration réussie ; mais nous avons décidé de stabiliser cette activité au niveau de 2015/2016 afin de ne pas être obligés de passer à un niveau supérieur, ce qui demanderait d'embaucher et de rechercher des nouvelles sources de financement en

cette période où les financeurs, publics notamment ont plutôt tendance à réduire le montant des subventions qu'ils accordent.

- Mobilier Solidaire

Une des activités les plus anciennes. Elle est largement reconnue par le milieu associatif qui s'occupe des réfugiés qui nous envoie chaque semaine des personnes qui viennent d'emménager dans un appartement et qui veulent se meubler. Compte tenu de l'âge d'une de nos deux camionnettes (18 ans) et des nouvelles conditions de circulation en région parisienne, notamment à Paris intra-muros, pour les problèmes de pollution causée par ces vieux véhicules, nous envisageons d'acquérir une nouvelle camionnette neuve ou d'occasion. Une demande de subvention est en cours. Toute aide dans ce domaine nous serait très utile.

- Solidarité

Voici aussi une activité d'une importance extrême. Elle recouvre de nombreux domaines allant de l'accueil lors des permanences à l'accompagnement des personnes au tribunal, à l'OFPPA, etc.... en passant par le DALO, le regroupement familial, les recours juridiques, mais aussi l'enseignement du français, la participation à « ça Mijote », des dons, etc... Notre objectif est de consolider cette activité, juridique, notamment, par la formation de telle sorte que les réfugiés qui s'adressent à nous aient le maximum de chances de réussite dans leurs démarches.

- Les nouvelles technologies

Si l'on veut survivre, il ne faut pas se laisser dépasser et sans vouloir nous mettre à la pointe, nous avons prévu différents axes de travail.

- La refonte de notre réseau informatique local de façon à ce que chaque poste ait les mêmes possibilités, les mêmes logiciels,
- La mise en place d'un système de sauvegarde des informations fiable et efficace,
- La mise à niveau de notre site internet, de notre fichier des donateurs,
- L'acquisition d'un logiciel de suivi de nos hébergements pour assurer une gestion plus efficace et plus complète: relation avec les bailleurs, suivi des règlements des personnes logées, lettres de relance, quittances....

En conclusion, nous devons continuer à traiter notre problème de trésorerie en trouvant des financements sûrs et rapidement disponibles. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous aider afin que nous puissions poursuivre notre aide à toutes ces personnes qui ont été dans l'obligation de quitter leur pays, leur famille pour nombre d'entre eux.

Daouda

La Libye, un pays trois fois grand comme la France, était peuplée à l'origine de Berbères. Elle a fait partie de l'Empire romain, l'Empire byzantin, l'Empire ottoman. En 1911, l'Italie colonise la Libye qui accède à l'indépendance en 1951. Le roi Idriss régnera jusqu'au coup d'Etat de Mouammar Kadhafi. En 2011 au moment des printemps arabes éclate une guerre civile. Considérée comme l'un des pays les plus riches d'Afrique, grâce à sa manne pétrolière, peuplée de 6 à 7 millions d'habitants (avec au moins 20% de migrants), les différentes factions armées tentent de se faire un maximum d'argent avec notamment le trafic des migrants. Le racisme est permanent essentiellement contre les populations noires qui sont constamment en danger. C'est dans ces conditions que Daouda a dû partir de son pays.

« Je suis né en Libye, d'un père malien. J'ai travaillé avec lui dans le bâtiment, puis dans un magasin d'informatique. En 2011, la guerre a commencé. C'est en 2013 que, vers 21h sont rentrés chez nous « les arabes », quatre personnes cagoulées. Mon père regardait la télé avec un voisin. Moi j'étais dehors avec un pote. Je suis rentré pour manger, mais je n'avais pas faim. Tout à coup, la porte a été frappée fort et mon père m'a dit de ne pas ouvrir et d'aller dans ma chambre. Dès qu'ils sont rentrés, ils ont demandé combien on était ici ? Deux a répondu mon père. Puis ils l'ont questionné pour savoir dans quel domaine était son travail, à qui étaient ses voitures, s'il avait de l'argent ? Non. Des gens qui travaillent ne peuvent pas avoir des voitures comme cela. Tu travailles avec qui exactement ? Avec Kadhafi ? Le collègue de mon père s'est interposé : laissez nous tranquilles. C'est à ce moment là qu'ils lui ont tiré une balle dans le pied, puis deux balles sur mon père une dans la jambe et l'autre dans l'épaule. Ils sont partis en emportant la télé, les voitures. Mon père est mort à l'hôpital des suites de ses blessures, car il

avait perdu beaucoup de sang.

Je suis resté chez moi. Un ami de mon père est venu me chercher : « c'est trop dur pour toi de vivre en Libye ». Il m'a proposé un bateau. J'ai traversé durant quatre jours. Nous étions entassés (118 personnes) dans un petit bateau. Nous ne pouvions nous coucher. Rien à manger, rien à boire. Certaines personnes sont devenues folles. Moi je vomissais tout le temps. J'ai débarqué en Sicile, puis j'ai rejoint Paris où j'avais l'adresse d'un Tunisien que je n'ai pas trouvé. J'ai vécu un peu partout au gré des rencontres dans la rue, dans des squats. Dehors. Dur, très dur. Un jour que j'essayais de remplir mes papiers pour l'OFPRA quelqu'un m'a parlé en arabe, un Soudanais qui m'a donné l'adresse du GAS. J'ai été aidé dans mes démarches et le GAS m'a proposé un petit logement. Je suis devenu bénévole. C'était la galère, mais maintenant cela va. Mon rêve : faire des études de ferrailleur ! »



Mlle E.

«*Je suis Érythréenne et suis arrivée en France avec mon mari et mon fils de quatre mois en 2010. Nous venions d'essayer un refus de notre demande d'asile et un ami érythréen nous a accompagnés à la permanence du GAS. Notre situation était très préoccupante. L'entretien fut très difficile : nous ne parlions pas français, nous étions très stressés. Maud nous a reçus une seconde fois et nous a aidés à constituer un bon dossier de recours à la CNDA. Il a fallu attendre la réponse sept à huit mois. Pendant ce temps là, nous étions logés à l'hôtel par le 115. Nous avons obtenu l'asile : ce fut un soulagement. France Terre d'Asile nous a logés en colocation. Nous n'avions pas perdu contact avec le GAS, puisque deux fois par semaine, Jacqueline nous donnait des cours de français. Elle continue toujours. Elle est comme ma mère.*

J'avais suivi, dans mon pays, des cours de comptabilité et avais exercé deux ans ce métier. Mon mari était plombier de formation et était au service militaire. Après avoir obtenu l'asile en France, il a obtenu son CAP de plombier et après un an de chômage, il travaille comme aide-plombier. Je rêvais d'exercer mon métier en France et ai cherché à suivre une formation mais, mon français étant encore insuffisant, je n'ai trouvé qu'une formation d'aide marketing. Cela ne me plaisait pas beaucoup. Venant régulièrement au GAS, je me suis rendu compte que le GAS cherchait un comptable et je me suis proposée» •

Maintenant E. et son mari ont un logement social. Ils ont eu un deuxième enfant (une fille) et ils travaillent tous les deux. De mars à juillet E. va suivre une formation d'assistante comptable qui lui permettra d'améliorer son niveau. Elle remercie beaucoup le GAS.

« Crise migratoire » : ce que cachent les mots. [1]

Emmanuel Blanchard et Claire Rodier
Gisti, Migreurop

Au cours de l'été 2015, l'ouverture provisoire de possibilités concrètes d'arriver et de demander l'asile sur son territoire a fait entrer en « crise » une Union européenne qui avait depuis longtemps renoncé à prévoir l'accueil des réfugiés et des migrants. Le terme de « crise migratoire » ou de « crise des migrants » s'est ainsi imposé dans les médias et les déclarations politiques à partir de l'été 2015. Il est généralement associé à des considérations sur « l'afflux » de réfugiés et le caractère « inédit » ou « historique » du nombre des arrivées enregistrées au cours de cette année 2015. Prendre la mesure démographique de ce phénomène implique de se détacher des stéréotypes de réfugiés représentés en « masse » (cf. les nombreux clichés inspirés de l'exode biblique, du tableau de Géricault, Le Radeau de la Méduse, aux photographies iconiques de Robert Capa). Il convient aussi de faire un sort aux statistiques le plus communément mobilisées car opportunément fournies par des acteurs dont l'intérêt réside justement dans la mise au jour d'un « péril migratoire ». Ainsi, les données sur les franchissements irréguliers des frontières publiées chaque mois par Frontex sont avant tout un instrument aux mains d'une agence de gardes-frontières ayant besoin de légitimer ses demandes de moyens et de justifier son efficacité. En réalité, une partie des « entrées » présentées comme « irrégulières » ne le sont pas au sens du droit international et notamment de la convention de Genève, qui n'exige d'un demandeur d'asile ni passeport ni visa pour reconnaître son droit à obtenir protection dans l'État où il est arrivé. De plus, les chiffres rendus publics par Frontex comptabilisent les franchissements de frontières européennes et non les entrées dans l'UE (une même personne peut donc être comptée plusieurs fois au cours de

contrôles successifs aux frontières extérieures, par exemple quand elle pénètre sur le territoire européen par la Grèce, qu'elle quitte en passant en Macédoine, pour y entrer à nouveau quand elle passe en Bulgarie, etc.).

Jusqu'à ce jour, il est par conséquent extrêmement difficile d'estimer le nombre de personnes « illégalisées » (par des textes et des dispositifs les empêchant de faire valoir leur droit à émigrer) ayant atteint l'Union européenne en 2015. Les statistiques d'Eurostat permettent tout juste d'évaluer le nombre de demandes d'asile déposées dans les 28 pays de l'UE : 1,3 million en 2015, dont plus d'un tiers pour la seule Allemagne ; elles ont doublé par rapport à 2014. Ce chiffre historiquement élevé [1] doit être rapporté au contexte international. L'année 2015 est aussi celle pour laquelle le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré le plus grand nombre de personnes victimes de migrations forcées dans le monde depuis les cinquante dernières années : 65 millions, toutes catégories confondues (réfugiés « enregistrés », demandeurs d'asile, personnes déplacées dans leur propre pays ou apatrides). Ce record est dû essentiellement à la permanence des conflits au Proche et Moyen-Orient : l'Irak et surtout la Syrie « fournissent » un tiers des réfugiés dans le monde. Parmi eux, près de 5 millions de Syriens ont franchi leur frontière et 7 millions sont déplacés à l'intérieur du pays. Ce record, corrélé à la proximité des zones « sources » de réfugiés, est loin de toucher à titre principal l'Europe et ses 510 millions d'habitants. La Turquie, que l'UE aimerait cantonner à un rôle de garde-frontières, a vu arriver sur son sol plus de 3 millions de Syriens depuis le printemps 2011 ; quant au Liban, c'est un tiers de sa population qui est aujourd'hui composée de réfugiés.

Pour lire la suite de l'article : <http://www.gisti.org/spip.php?article5586>

[1] Article extrait du Plein droit n° 111, décembre 2016

[1] Le précédent maximum datait de 1992 avec près de 700.000 demandes dans une UE à 15 pays membres contre 28 aujourd'hui.





Groupe Accueil et Solidarité

Association d'aide aux réfugiés politiques et demandeurs d'asile

Contact

Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF
01 47 95 Fax. 01 42 11 09 91
asso.fr
villejuif.fr

Horaires d'accueil :
de 17 h 30 à 19 h 30

Comité de parrainage

ROBERTO BOMBART DE LAUWE
FRANÇOIS GANA
JEAN-PIERRE CQUES

